



**COMPTE RENDU DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE DU MARDI 29 JANVIER 2013

L'an deux mil treize, le mardi 29 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Sandrine PINCON, Daniel RENAULT, Micheline VOINIER, Stéphane ANGOT, Fabienne BECHET

Pouvoirs : Micaela PTAK à Fabienne BECHET, François-Rémy MONNIER à Dominique TURPIN, Angélique MENAGE à Micheline VOINIER et Thierry LABARTHE à Stéphane ANGOT

Absent : Laurent LORTHIOS

Secrétaire de séance : Stéphane ANGOT

Formant la majorité des membres en exercice.

INFORMATIONS

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre est validé à l'unanimité.

Nous avons appris avec tristesse le décès de Daniel CHAZELAY le 07/01/2013 à l'âge de 76 ans. Micheline VOINIER a adressé ses sincères condoléances à la famille au nom du conseil municipal.

Nous avons reçu le compte rendu du conseil syndical du SILYA (syndicat intercommunal du lycée d'Aubergenville) du 1^{er} octobre 2012. La gestion du complexe sportif sera reprise par la région au 1^{er} septembre 2013. Le SILYA sera donc dissout d'ici la fin de l'année 2013. Le compte-rendu est tenu à la disposition des conseillers municipaux.

Nous avons reçu le 24 janvier un courrier du Ministère de l'éducation nationale au sujet de la réforme des rythmes scolaires. Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires est paru le 24 janvier 2013. Une concertation est indispensable pour mener à bien l'application de cette réforme sur Nézel afin d'en mesurer l'impact financier et organisationnel. Le conseil municipal souhaite donc qu'une réflexion soit engagée avant toute chose avec tous les acteurs concernés. La commission affaires scolaires organisera donc cette réflexion en lien avec les enseignantes, l'éducation nationale, les parents d'élèves et la CCSM pour l'accueil périscolaire. Le conseil municipal devra délibérer avant le 31 mars pour décider d'un éventuel report de l'application de la réforme à

la rentrée 2014. Cette délibération sera donc proposée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Le 12 décembre dernier le conseil municipal a statué pour lancer l'opération de classement des voies des cottages dans le domaine public et prescrire l'enquête publique. A cet effet, Monsieur Philippe LE BOMIN a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en mairie du 16 février au 02 mars 2013 aux jours et heures habituels d'ouverture. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de NEZEL pendant toute la durée de l'enquête (jours et heures d'ouverture).

Monsieur LE BOMIN recevra en mairie le mercredi 27 février de neuf heures à midi. Le 02 mars, dernier jour de l'enquête, le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de NEZEL, les observations du public, de neuf heures à midi.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de classement d'office pourront être consignées sur le registre de l'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le conseil général des yvelines a fait paraître le 21 décembre 2012 l'avis d'appel à projets et le cahier des charges pour la création d'un lieu de vie pour personnes âgées sur le territoire d'action sociale Seine et Mauldre. Hélène MAHAUT et Micheline VOINIER sont désignées déléguées sur ce dossier. Pour mémoire, six communes se sont associées en MARPA Maison d'accueil rural pour personnes âgées (Aulnay sur Mauldre, Bazemont, Bouafle, Flins Sur Seine, La Falaise, Nézel). C'est un dispositif spécialement adapté aux communes rurales. Le coût pour Nézel sera de 318 euros par an (frais de fonctionnement) et sera supporté par le CCAS. Le projet de lieu de vie comportant 20 places devrait être lancé en septembre 2013 sur la commune de Flins Sur Seine.

Monsieur le Maire remercie vivement l'équipe du CCAS pour l'organisation très appréciée des différentes manifestations : repas des anciens, vœux du maire, galette annuelle.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L212-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 23/06/2008

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Intervention du cabinet Chartrain pour l'établissement de plans communaux (actualisation cadastrale du PLU) pour un montant de 1662,44 euros TTC. En effet, le dernier remaniement cadastral nécessitait une actualisation des plans communaux.

ORDRE DU JOUR

- 1) Autorisation de dépenses d'investissement avant le BP 2013
- 2) Indexation du cout de la vie sur le loyer du cabinet médical
- 3) Avis du conseil municipal sur le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale « Communauté d'agglomération Vexin Centre Seine Aval » étendu aux communes de Bouafle et Flins sur Seine.
- 4) Attribution de la mission de maitrise d'œuvre pour la voirie.

5) Choix du prestataire pour le diagnostic accessibilité sur la commune.

Il est proposé un ajout à l'ordre du jour concernant le souhait de la commune de rejoindre le syndicat intercommunal des Eaux de Maule, Herbeville, Bazemont suite à la dissolution du SIAEP Nézel – La Falaise. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve cet ajout à l'ordre du jour.

6) Demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal des Eaux de Maule, Herbeville, Bazemont.

1) Autorisation de dépenses d'investissement avant le BP 2013
DLB 2013/1

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget a été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2012 (non compris les crédits affectés au remboursement d'emprunt).

Ces dépenses d'investissements inscrites au budget 2012 représentaient 241 882,14 €.

Le quart de ce montant s'élevant donc à 18 636,28 euros

Les articles budgétaires concernés sont les suivants :

ARTICLE	OPERATION	MONTANT
2031		3 375 euros
21312		1 250 euros
2151	043	3 963,25 euros
21531		7 229,535 euros
21578	045	2 353 euros
2183	041	465,5 euros
		18 636,28 euros

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ouvrir les crédits correspondants au budget de dépenses d'investissement 2013 à hauteur de 18 636,28 euros

D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts

**2) Indexation du coût de la vie sur un loyer du cabinet paramédical
DLB 2013/2**

Monsieur le Maire expose que conformément à la clause d'indexation prévue par le bail du cabinet paramédical de notre orthophoniste, le loyer doit faire l'objet d'une augmentation annuelle **au 7 décembre de chaque année**. Cette augmentation ne peut être supérieure à l'évolution de l'IRL, indice de référence des loyers, régulièrement publié par l'Insee.

L'indice de référence des loyers, pour le 3ème trimestre 2012 publié par l'INSEE indique une augmentation de 2.15 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, une augmentation à + 2.15 % pour l'année 2013

- **Soit un loyer mensuel de 306,45 euros**
- **Charge Monsieur le Maire de faire en tous points le nécessaire en cette affaire**

**3) Avis du conseil municipal sur le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale « Communauté d'agglomération Vexin Centre Seine Aval » étendu aux communes de Bouafle et Flins sur Seine.
DLB 2013/3**

Pour rappel, la contre-proposition présentée par Monsieur François BONY, Président de la Communauté de Communes Seine Mauldre, demandant le maintien du périmètre de l'intercommunalité avec les communes de Bouafle et Flins-sur-Seine, a été rejetée par la commission Départementale de Coopération Intercommunale lors de la séance du 12 décembre 2012.

C'est donc la proposition d'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Vexin-Centre-Seine-Aval aux communes de Bouafle et Flins-sur-Seine, qui a été décidée par le préfet par arrêté 2012354-0028 du 19 décembre 2012. Les conseils communautaires et municipaux concernés sont consultés sur ce projet dans un délai de 3 mois à l'issue duquel l'arrêté portant extension transformation sera pris par le préfet si l'accord est exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celle-ci.

Monsieur François BONY a fait savoir par la presse, qu'il userait de tous les recours contre cet arrêté.

Le vendredi 07 décembre, Monsieur Dominique Turpin, Maire de Nézel et Catherine Delaunay, Maire d'Aulnay-sur-Mauldre, avaient été reçus par le préfet à Versailles, pour avis.

Ensemble ils ont défendu la position de François BONY en argumentant contre le démantèlement de la CCSM.

En conséquence le conseil municipal de Nézel, après en avoir délibéré, maintien, à l'unanimité, son avis défavorable à l'arrêté d'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Vexin Centre Seine Aval aux communes de Bouafle et Flins sur Seine.

**4) Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la voirie.
DLB 2013/4**

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que le budget communal comporte chaque année une prévision de dépenses d'environ 30 000 euros pour l'entretien de la voirie. Le conseil municipal souhaitant confier le diagnostic de la voirie à un assistant maître d'œuvre, une consultation a été lancée dont la clôture de réception des offres arrivait à échéance lundi 28 janvier.

Nous avons reçu deux propositions des prestataires suivants :

- CECOS,
- ENVIROCONCEPT.

Pour des prestations similaires (diagnostic, relevé des travaux, conception du dossier de consultation des entreprises, recherche de subventions, suivi des travaux, assistance), le tarif le plus intéressant est proposé par Enviroconcept.

- CECOS (Beauvais) : 4 975 euros HT
- ENVIROCONCEPT (Juziers) : 4 250 euros HT

Vu l'avis de la commission travaux, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la voirie à ENVIROCONCEPT.

**5) Choix du prestataire pour le diagnostic accessibilité sur la commune
DLB 2013/5**

Pour mémoire, lors du conseil municipal du 12 mai 2012, la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées a été constituée. Bien qu'obligatoire uniquement dans les communes de plus de 5000 habitants il apparaissait judicieux de se saisir de cet outil afin d'entamer la réflexion sur l'accessibilité.

Les compétences de cette commission sont :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, des espaces publics de la voirie.
- organiser un recensement des logements accessibles,
- établir un rapport annuel présenté au conseil municipal,
- faire des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Un diagnostic des bâtiments communaux doit donc être confié à un prestataire spécialisé. La commission travaux a pris contact avec plusieurs prestataires.

Nous n'avons pas encore reçu toutes les propositions des différents prestataires contactés. En conséquence, il est proposé de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**6) Demande d'adhésion au syndicat intercommunal des Eaux de Maule, Herbeville, Bazemont
D.L.B 2013/6**

Pour rappel le conseil avait statué le 12 septembre 2012 suite à l'adhésion de la commune de La Falaise à la CAMY, le SIAEP a été dissout et la commune de Nézel a récupéré la compétence eau potable dans son budget communal.

La commune de Nézel a plusieurs possibilités :

- Conserver cette compétence par le biais d'une délégation de service public,
- Transférer cette compétence à un syndicat existant.

La deuxième possibilité a été étudiée par le biais d'un transfert de compétence au Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Près Foulons qui regroupe les communes de Nézel, Aulnay sur Mauldre et Bazemont. Cependant le SIA ne disposant pas de la compétence Eau Potable, cela entraînerait obligatoirement une modification de ses statuts vers un syndicat à la carte. L'ensemble des communes membres exerçant déjà la compétence eau potable par ailleurs, cette solution n'a pas été retenue.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter notre adhésion au syndicat Intercommunal des Eaux de Maule, Herbeville, Bazemont.

La modification est dans tous les cas subordonnée aux délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et du ou des conseils municipaux des communes dont l'admission est envisagée. En cas d'accord, et au vu des délibérations rendues par les communes, le syndicat prendra à son tour une délibération acceptant l'adhésion de la commune de Nézel. Cette adhésion entraînera la modification du périmètre de ce syndicat qui sera alors confirmée par arrêté préfectoral.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite que la commune de Nézel adhère au Syndicat Intercommunal des Eaux Maule, Herbeville, Bazemont.

QUESTIONS DIVERSES

Hélène MAHAUT informe le conseil municipal du bénéfice réalisé par le loto de la Caisse des Ecoles le 26 janvier dernier : 756,09 euros. Un article sur cet événement est d'ailleurs en ligne sur le nouveau site internet de la commune.

Il n'y a pas d'autre question diverse, la séance est close à 22H00.


Dominique TURPIN
Maire de Nézel